



Quebec Provincial Association of Teachers
l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec

Renouvellement des primes d'assurance en janvier 2019

Enseignantes et enseignants actifs

Les primes d'assurance collective payées par les membres de l'APEQ sont révisées en fonction de l'historique récent des réclamations afin d'examiner le nombre de réclamations et les tendances observées, puis fixer le coût des primes pour l'année à venir.

Bonne nouvelle : les primes d'assurance maladie demeureront inchangées pour la deuxième année de suite en 2019; comme les réclamations sont stables depuis deux ans, les primes n'ont pas besoin d'être augmentées. Autre bonne nouvelle pour les membres qui paient pour cette couverture : les primes d'assurance vie diminueront de 5 %.

Maintenant, la mauvaise nouvelle : les primes d'assurance invalidité longue durée augmenteront de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2019. Malheureusement, le nombre de nouveaux cas de membres en congé d'invalidité longue durée a connu une hausse considérable au cours des trois dernières années, comparativement au nombre de nouveaux cas des années antérieures. L'augmentation des primes est nécessaire pour s'assurer que les personnes qui auront besoin de cette couverture dans l'avenir pourront s'en prévaloir. Le nouveau taux en vigueur en 2019 sera de 1,0972 % du salaire, comparativement à 0,9541 % en 2018, soit environ 4,45 \$ par paye pour les membres qui sont au sommet de l'échelle salariale (80 572 \$).